

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
CONSTRUCTION D'UNE LIGNE À 735 kV ENTRE LES POSTES MICOUA ET DU SAGUENAY**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0027](#), p. 15;
 - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 19;
 - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 19 à 23;
 - (iv) [Tarifs et conditions des services de transport](#), article 37.

Préambule :

- (i) « *Tel que demandé par la Régie, le tableau suivant inclut la prévision 2018 de la demande d'électricité sur la Côte-Nord.*

Tableau 9
Évolution de la prévision* de la demande d'électricité sur la Côte-Nord

Date d'émission de la prévision	Pointe de l'hiver 2020-2021		Pointe de l'hiver 2030-2031***	
	Total (MW)	Écart (MW)**	Total (MW)	Écart (MW)**
2010	3296	0	3302	0
2011	3206	-89	3213	-89
2012	2988	-308	3010	-291
2013	2355	-940	2422	-879
2014	2707	-588	2858	-443
2015	2196	-1100	2276	-1026
2016	2205	-1091	2249	-1052
2017	2318	-978	2372	-930
2018	2452	-844	2442	-860

* *Prévision annuelle du Distributeur.*

** *Écart avec la prévision émise en 2010.*

*** *Valeurs de l'hiver 2030-2031 extrapolées à partir des prévisions du Distributeur [nous soulignons]*

Le Distributeur a indiqué au Transporteur que la prévision 2018 de la demande d'électricité sur la Côte-Nord est revue légèrement à la hausse par rapport à celle de 2017, ce qui se traduit par un écart de +70 MW à l'hiver 2030-2031. Cet écart s'explique, entre autres, par une croissance plus élevée pour les secteurs commercial et industriel. Dans une moindre mesure, le raccordement du village La Romaine au réseau intégré du Distributeur contribue également à la hausse des besoins prévus.

Sur la base de cette plus récente prévision de la demande du Distributeur, le Transporteur maintient que le Projet demeure requis pour atteindre les objectifs énoncés à la pièce HQT-1, Document 1, section 3 ».

(ii) « Le tableau 3 présente le calendrier de réalisation des travaux reliés au Projet. La mise en service de la nouvelle ligne est prévue pour juillet 2022 alors que celles des équipements de postes, notamment les départs de lignes, sont prévus pour juin 2021.

Tableau 3
Calendrier de réalisation

Activité	Début	Fin
Avant-projet	Novembre 2014	Décembre 2017
Demande d'autorisation à la Régie	Juillet 2018	Janvier 2019
Projet	Février 2019	Juillet 2022
Mises en service	Juin 2021	Juillet 2022

»

(iii) Le Transporteur décrit les trois solutions envisagées et en fournit une comparaison économique.

(iv) « **37 Conditions préalables à la prestation du service par le Transporteur**

37.1 Information requise annuellement du Distributeur :

Le Distributeur doit fournir annuellement, ou faire fournir, tous les renseignements prévus aux décisions, ordonnances, règlements de la Régie, y compris, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

(i) une description de la charge à chaque point de livraison. Cette description doit identifier et fournir séparément la meilleure estimation par le Distributeur des charges totales à alimenter à chaque niveau de tension de transport, de même que des charges à alimenter à partir de chaque poste du Transporteur au même niveau de tension de transport. La description doit comprendre des prévisions sur dix (10) ans de la charge et des ressources nécessaires à la pointe coïncidente et non coïncidente, en été et en hiver ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez expliquer les extrapolations faites sur les prévisions du Distributeur pour établir la pointe de l'hiver 2030-2031. Le cas échéant, veuillez déposer le calcul qui sous-tend ces extrapolations en précisant si c'est le Transporteur ou le Distributeur qui les fait. Dans le cas où les extrapolations sont faites par le Distributeur, veuillez obtenir les explications et le calcul du Distributeur.
- 1.2 Veuillez expliquer que les extrapolations faites pour chacune des évaluations liées aux dates d'émission de 2010 à 2017 fassent en sorte que la pointe « extrapolée » de l'hiver 2030-2031 soit supérieure à la pointe de l'hiver 2020-2021, mais que la pointe « extrapolée » de l'hiver 2030-2031 faite à partir de la prévision 2018 du Distributeur soit inférieure à la

prévision 2018 pour la pointe de l'hiver 2020-2021. Dans le cas où les extrapolations seraient faites par le Distributeur, veuillez obtenir les explications du Distributeur.

- 1.3 Veuillez expliquer qu'une extrapolation soit faite, plutôt qu'utiliser un horizon plus élevé de prévisions du Distributeur relatives aux charges à alimenter pour les postes de transport concernés, considérant notamment les exigences de l'article 37.1 des Tarifs et conditions des services de transport, qui mènerait donc à des prévisions pouvant aller à l'horizon 2029.
- 1.4 Veuillez préciser si la variation de la prévision de la demande 2018, qui est « *légèrement à la hausse* », a un impact sur la nécessité de suivre le calendrier de réalisation cité à la référence (ii), notamment sur le moment des mises en service requis. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les modifications.
- 1.5 Veuillez préciser si la variation de la prévision de la demande 2018, qui est « *légèrement à la hausse* », modifie l'une ou l'autre des solutions envisagées. Le cas échéant, veuillez élaborer sur la comparaison entre les solutions ainsi que la solution retenue découlant de cette comparaison.
2. **Références :** (i) Pièce [B-0027](#), p. 15;
(ii) <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/developpement-economique-regional---quebec-investit-248-m-dans-la-realisation-du-projet-de-metiaux-blackrock-et-le-developpement-du-secteur-grande-anse-691354061.html>.

Préambule :

- (i) Le Transporteur présente l'évolution de la prévision de la demande d'électricité sur la Côte-Nord.

Tableau 9
Évolution de la prévision* de la demande d'électricité sur la Côte-Nord

Date d'émission de la prévision	Pointe de l'hiver 2020-2021		Pointe de l'hiver 2030-2031***	
	Total (MW)	Écart (MW)**	Total (MW)	Écart (MW)**
2010	3296	0	3302	0
2011	3206	-89	3213	-89
2012	2988	-308	3010	-291
2013	2355	-940	2422	-879
2014	2707	-588	2858	-443
2015	2196	-1100	2276	-1026
2016	2205	-1091	2249	-1052
2017	2318	-978	2372	-930
2018	2452	-844	2442	-860

* Prévision annuelle du Distributeur.

** Écart avec la prévision émise en 2010.

*** Valeurs de l'hiver 2030-2031 extrapolées à partir des prévisions du Distributeur

(ii) Un article publié le 21 août 2018 mentionne :

« Le gouvernement du Québec apporte une contribution financière totalisant 185 millions de dollars à l'entreprise Métaux BlackRock pour soutenir la construction d'une mine à ciel ouvert de fer, de vanadium et de titane près de Chibougamau, dans la région du Nord-du-Québec. Cette aide financière vise également l'implantation d'une usine de deuxième transformation dans le secteur Grande-Anse de la zone industrialo-portuaire de Saguenay. Le projet représente des investissements évalués à près de 1,3 milliard de dollars et créera plus de 800 emplois au cours de la construction de la mine et de l'usine. Quelque 200 emplois seront également créés lors de l'exploitation de la mine, tandis que l'exploitation de l'usine de transformation donnera lieu à la création d'environ 300 emplois ». [nous soulignons]

Demande :

2.1 Veuillez faire confirmer par le Distributeur que la plus récente prévision de la demande fournie à la référence (i) tient compte de l'impact que pourrait avoir la réalisation de tout nouveau projet tel celui cité à la référence (ii).